

le Centre d'analyse stratégique vient de publier  
sa Note d'analyse 217 :

**Comment inciter le plus grand nombre à  
pratiquer un sport ou une activité physique ?**

**Avec un taux de pratique sportive au moins hebdomadaire de 48 % chez les adolescents et les adultes, la France se situe dans la moyenne européenne.**

Malgré une large démocratisation depuis plus d'un siècle, le sport reste soumis à de nombreux discriminants comme le revenu, le diplôme, l'âge, le genre et le territoire. S'il est avant tout récréatif et le fruit de choix individuels, il n'en constitue pas moins un enjeu collectif, au même titre que l'activité physique – qui englobe des formes l'exercice comme les déplacements quotidiens, le travail domestique, voire certains aspects de l'activité professionnelle.

Aussi font-ils tous deux, aujourd'hui, l'objet d'une attention croissante des acteurs publics (ministère des Sports, collectivités locales, Union européenne) comme privés (fédérations, clubs, entreprises).

Le sport et l'activité physique semblent toutefois devoir répondre à des attentes toujours plus exigeantes, qui peuvent apparaître parfois paradoxales. Indépendamment du plaisir qu'ils procurent, ils sont censés contribuer au lien social, prévenir le développement de certaines pathologies et oeuvrer à l'amélioration du bien-être des individus, y compris dans le monde du travail. Leurs vertus peuvent être idéalisées, au point que certains évoquent le risque d'une instrumentalisation.

**- L'offre sportive, en France, est-elle adaptée à la pratique de masse non compétitive ?**

**- Quelles sont les incitations les plus efficaces à la pratique, par tous, d'un sport ou d'une activité physique ?**

**- Faut-il influencer sur la demande et, si oui, comment ?**

**- Quels sont les types d'acteurs qui doivent agir et dans quelle mesure, afin de concilier objectifs de politique publique et respect des préférences individuelles ?**

**PLUS  
D'INFOS**

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

**Contact Presse :**

Jean-Michel Roullé, Responsable  
de la Communication  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)  
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37  
Port. : 06 46 55 38 38



Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

## Les propositions du Centre d'analyse stratégique :

- 1 :** Assurer une large diffusion au recensement des équipements sportifs par zone géographique actuellement mené par le ministère des Sports, afin d'initier une réflexion approfondie sur l'offre d'équipements dans les territoires, sur les plans quantitatif et qualitatif.
- 2 :** Développer en club des activités non compétitives et une offre de service sportif pour tous les publics ; sensibiliser, former et accompagner les bénévoles à cette dimension.
- 3 :** Intégrer des équipements sportifs et des dispositifs d'incitation à l'activité physique dans les aménagements urbains et architecturaux.
- 4 :** Miser sur le plaisir et le bien-être dans les actions de communication incitant à la pratique d'une activité physique régulière.
- 5 :** Lancer un programme de définition des bonnes pratiques en médecine de ville permettant d'intégrer l'activité physique dans le traitement de certaines pathologies.
- 6 :** Conduire, en lien avec les organisations patronales et syndicales, une étude relative aux bénéfices de l'activité sportive sur le bien-être et la santé des salariés en entreprise.

Note d'analyse disponible sur  
[http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1395](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1395)

PLUS  
D'INFOS

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

### Contact Presse :

Jean-Michel Roullé, Responsable  
de la Communication  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)  
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37  
Port. : 06 46 55 38 38